

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 décembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et Mrs. SALLIOU P. (Maire) – GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. - COLLOBERT H. (adjoints) -- LE BAIL M. - PERSONNIC A. - LE ROUX P. – LE MARREC Y. - GUENNIC M.Th. -- MONNIER M. - ANGER M. – KERHERVE J.-

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à m. COLLOBERT H.  
Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.  
M. LE VEZOUET JP qui donne pouvoir à M. HENRY B.  
Mme JONET S. qui donne pouvoir à M. FREMONT L.  
Mme MEUNIER J. qui donne pouvoir à M. LE FOLL M.  
M. SALAUN JC qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT  
M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.  
Mme JOUANIGOT A. - M. PLOUX G.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. FREMONT L.

### **Rapports annuels 2005 – Communauté de Communes**

- Service de l'eau et de l'assainissement - présenté par le Maire
- Service Elimination des déchets – présenté par Y. GEORGES, Adjoint
- La Piscine - présenté par B. HENRY, Adjoint
- Rapport d'activité générale – présenté par le Maire

Le conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ces documents

### **Rapport annuel 2005 - Valorys**

Rapport présenté par Y. LE MARREC, conseiller municipal délégué au SMITRED.

Le conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ces documents.

### **Lotissement du Chemin Vert – choix du scénario**

H. COLLOBERT, Adjoint à l'urbanisme, rappelle qu'au cours de la réunion du conseil municipal du 13 novembre, une présentation du projet avait été faite par le cabinet Atelier du Paysage de VANNES qui assure la mission conjointe de maîtrise d'œuvre avec la DDE.

3 scénarios étaient proposés. La commission d'urbanisme a étudié ces propositions au cours de sa réunion du 14 décembre dernier.

Le conseil municipal doit se déterminer et choisir un des scénarios pour que le maître d'œuvre puisse continuer sa mission.

A la suite des débats aucune solution n'a été retenue

Une décision sera prise au cours de la prochaine réunion du conseil

## **Mairie – choix du mobilier**

M. LE FOLL, Adjoint, explique qu'une consultation a eu lieu pour le choix du mobilier de la nouvelle mairie.

Nous avons reçu 6 propositions :

- ◆ BRS de TREGUEUX
- ◆ PETIBON de LANNION
- ◆ MOBI BUREAU de TREMUSON
- ◆ BUREAU VALLEE de GUINGAMP
- ◆ FIDUCIAL de BREST
- ◆ MECANOGRAPHIE CONSEIL de SAINT BRIEUC

Il s'agit à présent de se déterminer sur le choix du fournisseur et d'autoriser le Maire à passer commande.

La livraison est à prévoir pour février 2007.

Considérant l'ergonomie du mobilier et le meilleur rapport qualité-prix, le conseil retient la proposition de la société BRS de TREGUEUX, pour un montant de 32 042 € TTC

## **Mairie – avenants aux marchés de travaux**

M. LE FOLL, Adjoint, indique aux membres du Conseil Municipal, que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés en cours de chantier, dans le cadre des travaux de la réhabilitation-extension de la Mairie et de l'aménagement du bourg.

Ces travaux, non compris dans les marchés initiaux doivent faire l'objet d'un avenant et concernent les lots suivants :

N° Lot	Entreprise	Marché initial HT	Avenant HT	Montant marché HT
1	EUROVIA	226 047,00 €	16 896,00 €	242 943,00 €
11	ROBIC	19 932,24 €	409,59 €	20 341,83 €
13	RENOVINYL	2 955,00 €	400,00 €	3 355,00 €
14	THERMIE SCOP	71 500,00 €	1 006,86 €	72 506,86 €
16	CHERPELOUZ	54 684,60 €	422,62 €	55 107,22 €

La commission chargée de l'ouverture des plis s'est réunie le 26 décembre 2006 et a donné un avis favorable à la passation de ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux de la Mairie et de l'aménagement du bourg, tels que présentés ci-dessus,

## **Immeuble « L'Anton » - Vente à l'office HLM**

H. COLLOBERT, Adjoint, rappelle que par délibération du 12 juin 2006, le conseil municipal avait décidé que, plutôt que de démolir ces bâtiments, il valait mieux les céder pour 1 € à l'Office HLM de GUINGAMP, dans le but d'y aménager des logements sociaux.

Le projet de réhabilitation a été présenté au cours de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2006 par un représentant de l'Office HLM et leur architecte M. DANNO.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 3 voix contre et une abstention,

- donne son accord pour la vente à l'Office HLM de GUINGAMP, de la propriété communale (bâti et non bâti) dite « immeuble l'Anton » située à Pen an Allée à PABU, pour la somme de 1 € (un euro)

- décide que l'acte de vente sera passé en l'étude de Mes COADIC et GUYENET, notaires à GUINGAMP,

## **DDE – Mission ATESAT - renouvellement**

M. LE FOLL, Adjoint, explique que l'ATESAT (Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) a fait l'objet en 2004 d'une convention, passée entre la commune et les services de l'Equipement.

Cette convention reconductible deux fois, arrive à son terme le 31 décembre 2006.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et une voix contre, donne son accord pour renouveler la convention ATESAT à compter du 1 janvier 2007 et autorise le Maire à la signer.

La rémunération annuelle est fixée pour PABU à 1 595,72 € en 2007.

## **Eclairage Public – remplacement de 2 mâts**

Y. GEORGES, Adjoint aux travaux, déclare que, suite à une visite des services du Syndicat Départemental d'Electricité sur la commune, un devis a été établi pour le remplacement de 2 mâts d'éclairage public en très mauvais état.

Le coût des travaux est estimé à 1 960 € TTC, et la participation de la commune est de 980 €, soit 50 % du coût TTC.

Le conseil donne son accord pour passer commande auprès du SDE.

## **Contrat groupe assurance du personnel – risques statutaires**

M. LE FOLL, adjoint aux finances, signale que, par délibération du 18 avril 2006, la commune avait donné mandat au Maire, pour demander au Président du Centre de Gestion de souscrire un nouveau contrat groupe d'assurances, à compter du 1 janvier 2007, pour couvrir l'ensemble des risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

<b>Assureur</b>	AXA/GRAS SAVOYE
<b>Durée du contrat</b>	4 ans à compter du 1 janvier 2007
<b>Régime du contrat</b>	Capitalisation
<b>Préavis</b>	adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

- **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL** 5,14 % avec une franchise de 15 jours sur tous les risques sauf le décès

- **Agents titulaires, non titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC** 1,45 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire par arrêt

Le conseil municipal accepte la proposition telle qu'elle est présentée par le Président du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **Contrats assurances véhicules - renouvellement**

L. FREMONT, Adjoint, fait observer que les contrats d'assurances véhicules arrivent à terme le 1 janvier 2007.

GROUPAMA nous a fait de nouvelles propositions qui tiennent compte de la vétusté de certains véhicules.

Le Conseil décide de valider ces nouvelles offres.

## **Informations**

- ▶ Cérémonie des vœux le 5 janvier à 18 heures
- ▶ Galette des rois pour le personnel le 10 janvier à 17 heures
- ▶ Galette des rois aux anciens de la commune le 20 janvier à 15 heures
- ▶ Remise de camélias par le Crédit Agricole et l'association Camélias le 29 décembre à 18 heures 30
- ▶ La commission municipale des enfants a été reçue le 13 décembre à l'assemblée nationale par Mme OGET, députée. Les enfants ont beaucoup apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.